

Yoga Suisse – informations sur le coronavirus



Namaste

Lors de sa conférence de presse du mercredi 24 février 2021, le Conseil fédéral a décidé que les premiers assouplissements prudents auraient lieu à partir du 1er mars 2021. A partir du 1er mars 2021, les commerces et les musées ainsi que les installations extérieures de sport et de loisirs pourront rouvrir.

Les cours de yoga en salle sont autorisés à partir du 1er mars 2021 pour les adolescents et les jeunes adultes jusqu'à 20 ans. En extérieur, ils sont maintenant autorisés avec un maximum de 15 personnes.

Si la situation épidémiologique le permet, une autre étape d'ouverture est prévue pour le lundi 22 mars 2021. Cela passera par l'ouverture des terrasses des restaurants et des activités sportives en salle.

Le mardi 23 février 2021, les associations de yoga ont soumis la pétition à la Chancellerie fédérale avec environ 12'000 signatures. Dans cette pétition, les associations de yoga exigent que les enseignant-e-s de yoga soient affectés au système de santé en tant que groupe professionnel pertinent pour la santé et que les cours de yoga puissent être repris avec les mesures de protection nécessaires. Un grand merci à tous ceux et celles qui ont signé la pétition !

Étant donné que les cours de yoga ne sont toujours autorisés qu'avec des restrictions (*en dessous de 20 ans ou en extérieur*) et que de nombreux enseignant-e-s de yoga sont financièrement affectés par les mesures officielles, nous avons mis en place une liste de quelques structures offrant un soutien.

Cordialement

Votre équipe Yoga Suisse

[Yoga](#)

[Membres](#)

[Domaine de membres](#)

Secrétariat Yoga Schweiz Suisse Svizzera,
Aarberggasse 21, 3011 Bern,
Tel. +41 31 311 07 17, info@yoga.ch

Copyright © 2021
Secrétariat Yoga Schweiz Suisse
Svizzera, All rights reserved.